



# Construire / rénover

Suivant l'importance de votre projet, les demandes doivent être déposées en mairie. Avant d'entreprendre un chantier (clôture, ravalement, piscine, abri de jardin...) sur votre terrain, il est indispensable de vous renseigner au service urbanisme et ce suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'instruction des dossiers.

**Où s'adresser : mairie – 1 place F. Mitterrand – Tél : 03 83 24 46 76 du lundi au vendredi de 9h à 11h et les après-midi de 14h à 17h sur rendez-vous.**

**Les imprimés peuvent être retirés sur place ou téléchargés :**

## Permis de construire

**Pour toute construction neuve ou extension de plus de 40 m<sup>2</sup> : [Cerfa n° 13406\\*05](#) (maison individuelle et/annexes), [Cerfa n° 13409\\*05](#) (autres constructions, ex : collectif, agricole...)**

## Déclaration préalable de travaux



**Pour toutes** les demandes non soumises à permis de construire (modification de façade, de toiture, ouverture de fenêtre, abri de jardin, construction entre 2 et 40 m2...) : [Cerfa n° 13703\\*05](#) (maison individuelle et/ou ses annexes). Pour les autres demandes non soumises à permis de construire (divisions foncières...) : [Cerfa n° 13702\\*04](#)

N'oubliez pas que toute occupation du domaine public (dépôt de sable, échafaudage, véhicule encombrant...) doit faire l'objet d'une [demande au maire](#).

[Consulter le cadastre](#)

[Télécharger le nuancier départemental](#)

[Plus d'infos sur service-public.fr](#)

[Une question : urba@ville-liverdun.fr](mailto:urba@ville-liverdun.fr)